



Plan d'action détaillé de la direction d'Environnement et Changement climatique Canada

En réponse aux recommandations du rapport 6 : [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Plan de réduction des émissions pour 2030](#)

Rapport d'automne 2023 du Commissaire à l'environnement et au développement durable

Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/ contact (division/direction, direction générale)
31	<p>Pour améliorer la transparence et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures, Environnement et Changement climatique Canada devrait publier un calendrier indiquant une date limite de mise en œuvre, les jalons et les réductions d'émissions attendues pour chacune de ses mesures. De plus, le Ministère devrait veiller à inclure cette information dans les plans de réduction des émissions et les rapports d'étape subséquents, en commençant par le rapport d'étape de 2023.</p>	<p>En accord. Comme l'exige l'alinéa 10(1)(e) de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, Environnement et Changement climatique Canada publie un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre des mesures incluses dans les prochains plans de réduction des émissions. Comme l'exige le paragraphe 14(b) de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, Environnement et Changement climatique Canada fournira une mise à jour sur la mise en œuvre des mesures fédérales, des stratégies sectorielles et des stratégies opérationnelles du gouvernement fédéral décrites dans les plans de réduction des émissions, y compris, le cas échéant, des informations telles que les échéances de mise en œuvre et les réductions prévues. Le premier rapport d'étape associé au plan de réduction des émissions de 2030 sera terminé d'ici à la fin de l'année 2023</p>	<p>Les plans de réduction des émissions (PRE) et les rapports d'étape sont produits conformément à la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>.</p> <p>Les PRE ultérieurs comprendront un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre des mesures.</p> <p>Les rapports d'étape associés aux plans de réduction des émissions seront également publiés et comprendront une mise à jour sur la mise en œuvre des mesures fédérales, des stratégies sectorielles et des stratégies opérationnelles du gouvernement fédéral</p>	31 décembre 2029	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les PRE pour les années 2035, 2040, 2045 et 2050 sont établis conformément au calendrier de présentation du rapport prévu dans la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>. Les plans comprennent un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre des mesures incluses dans le plan. Le prochain PRE portera sur l'objectif 2035 et sera établi d'ici décembre 2029. 2. Les rapports d'étape sur les PRE sont établis conformément au calendrier de présentation du rapport prévu dans la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>. Le premier rapport sur l'état d'avancement du PRE à 	<p>Division des politiques horizontales et de coordination, Direction de la politique horizontale, de l'engagement et de la coordination (DPHEC), Direction générale des changements climatiques (DGCC)</p> <p>Division des affaires climatiques intergouvernementales et des rapports, DPHEC, DGCC</p>



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
			décrites dans les PRE et, dans la mesure du possible, des informations comme les échéances finales de mise en œuvre et les réductions prévues.		l'horizon 2030 sera établi d'ici décembre 2023.	
32	Pour veiller à ce que le prochain Plan de réduction des émissions soit inclusif, Environnement et Changement climatique en collaboration avec les organisations fédérales chargées de la mise en œuvre des mesures du plan, devrait réaliser une analyse approfondie de toutes les mesures du plan afin de déterminer comment certains groupes seront touchés par le plan et ses mesures. À la lumière de cette analyse, le Ministère devrait collaborer avec les autres organisations fédérales pour mettre en place des mesures visant à atténuer ces effets, établir des indicateurs de rendement et recueillir des données désagrégées afin d'évaluer l'efficacité des mesures.	Partiellement en accord. Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que d'autres ministères responsables de la mise en œuvre des mesures du Plan de réduction des émissions de 2030, continueront de tirer parti des outils décisionnels pangouvernementaux, tels que l'outil d'analyse comparative entre les sexes plus, pour analyser les incidences des mesures sur des groupes démographiques spécifiques et pour éclairer l'élaboration de mesures futures. Environnement et Changement climatique Canada appliquera également ces outils aux futurs plans de réduction des émissions et aux jalons connexes, exigés par la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> . Environnement et Changement climatique Canada n'est pas le seul responsable de l'élaboration des mesures, de la collecte des données désagrégées ou de l'élaboration d'indicateurs de rendement dans l'ensemble du plan de réduction des émissions, mais travaillera en collaboration avec d'autres ministères concernés afin d'explorer	Selon un examen de l'ACS+ réalisée pour les mesures du PRE, ECCC, en collaboration avec les ministères chargés de la mise en œuvre, déterminera les possibilités d'analyse plus poussée et les indicateurs et données qui pourraient être recueillis pour mieux comprendre l'incidence des mesures du PRE sur les groupes marginalisés et contribuer à l'élaboration de nouvelles mesures.	31 décembre 2024	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation d'audit et plan de travail communiqués aux ministères chargés de la mise en œuvre d'ici le 31 décembre 2023. 2. Mise en place d'un groupe de travail avec les ministères concernés et élaboration d'un plan de travail, qui pourrait comprendre l'examen de certaines analyses et certains indicateurs de l'ACS+ existants, et la détermination des lacunes/possibilités d'ici le 31 janvier 2024. 3. Avec les ministères concernés, détermination des indicateurs et des données qui pourraient être recueillies pour mieux comprendre l'incidence des mesures du PRE sur les 	<p>Division des politiques horizontales et coordination, Direction de la politique horizontale, de l'engagement et de la coordination (DPHEC), Direction générale des changements climatiques (DGCC)</p> <p>Secrétariat des changements climatiques (SCC), DGCC</p>



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
		l'élaboration d'indicateurs et pour la collecte de données pour mieux comprendre les effets des mesures climatiques sur certains groupes, tel que les groupes marginalisés.			groupes marginalisés d'ici le 30 septembre 2024. 4. Avec les ministères concernés, élaboration d'un plan d'action pour la collecte d'indicateurs et de données, d'ici le 31 décembre 2024.	
41	Pour améliorer la transparence et la crédibilité de sa modélisation, Environnement et Changement climatique devrait collaborer avec des scientifiques, des ingénieures et ingénieurs et des économistes indépendants et appliquer leur expertise au sein d'un forum pancanadien sur la modélisation. Le forum pourrait intégrer le Carrefour de modélisation énergétique en son cadre pour éviter tout chevauchement. La collaboration devrait comprendre, en temps opportun, un examen exhaustif par les pairs visant les hypothèses de modélisation du Ministère, les structures de ses modèles et les interactions entre ceux-ci. L'examen devrait également permettre d'améliorer les	Partiellement en accord. Environnement et Changement climatique Canada continue l'amélioration de la transparence et la crédibilité de sa modélisation des émissions. Des tiers ont reconnu ces améliorations et noté que « le plan de réduction des émissions est plus transparent sur la modélisation et l'analyse utilisées pour élaborer les projections que ce que nous avons vu auparavant; le plan élabore des projections d'émissions secteur par secteur qui pourraient constituer la base de feuilles de route sectorielles pour aider à la mise en œuvre, et il donne un aperçu de la façon dont le plan sera exécuté ». Environnement et Changement climatique Canada a récemment conclu un processus dirigé par des experts afin d'obtenir un avis indépendant sur sa modélisation. Le plan d'action élaboré pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de cette revue de modélisation comprendra des mesures préliminaires telles que la création d'une version canadienne du forum de modélisation de l'University Stanford (Stanford University Energy Modeling	Grâce à la mise en œuvre de son plan d'action, Environnement et Changement climatique Canada améliorera la transparence et la crédibilité de ses modèles en fournissant plus de détails sur ses hypothèses et sur la documentation des modèles. Environnement et Changement climatique Canada collaborera également avec les organisations appropriées pour créer un réseau de modélisateurs qui permettra une plus grande collaboration entre les	1 juillet 2026	1. Le rapport d'avancement du PRE 2023 et/ou le rapport sur les projections d'émissions 2023 (publication à l'automne 2023) comprendront un niveau de détail accru sur les hypothèses qui sous-tendent toutes les politiques et mesures modélisées, des liens vers la documentation du modèle dans la mesure du possible et des résultats plus détaillés en matière d'émissions de gaz à effet de serre. (31 décembre 2023) 2. Atelier de modélisation sur la carboneutralité-Zero (20 et 21 septembre 2023) 3. Atelier initial du réseau de modélisation (1 janvier 2025) 4. Atelier du réseau de modélisation - Exercice de	Direction de l'analyse économique, Direction générale de la politique stratégique



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
	<p>données d'entrée des modèles et les valeurs présumées de façon à les rendre aussi réalistes que possible. Environnement et Changement climatique Canada devrait officialiser cette collaboration et rendre les résultats publics.</p>	<p>Forum), qui offrira des possibilités régulières de collaboration formelle avec des experts externes en modélisation. Les recommandations formulées dans le cadre de l'examen de la modélisation seront rendues publiques, de même que les résultats du nouveau forum de modélisation.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada partage les objectifs du commissaire à l'environnement et au développement durable avec des différences d'accent dans certains domaines tels que les spécificités des interactions avec les experts.</p>	<p>modélisateurs canadiens et un examen approfondi par les pairs des modèles, y compris la façon dont ils sont construits, la façon dont ils interagissent les uns avec les autres, et les hypothèses. Cette collaboration débutera par un atelier de modélisation sur la carboneutralité à l'automne 2023 afin de favoriser une meilleure harmonisation des travaux de la communauté de modélisation de l'énergie et de l'environnement (gouvernement, universités et société civile) en vue d'évaluer quels sont les modèles appropriés pour aider les décideurs à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 fixé par le gouvernement du Canada. Cet atelier réunira des experts de la communauté de la</p>		<p>modélisation de projet (30 mars 2025)</p> <p>5. Atelier du réseau de modélisation - Comparaison des résultats du projet (1 juillet 2026)</p> <p>6. Rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action à l'intention de la sous-ministre adjointe de la direction générale de la politique stratégique d'ECCE (31 mars 2024).</p>	



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
			<p>modélisation de l'énergie et de l'environnement qui seront invités à donner leur avis sur la meilleure façon de faire évoluer la modélisation et les approches reliées à la carboneutralité au Canada.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada lancera également la création d'un Forum canadien de la modélisation qui réunira les principaux experts et décideurs du gouvernement, de l'industrie, des universités et d'autres organismes de recherche afin d'étudier les questions énergétiques et environnementales importantes. Pour chaque étude, le Forum de modélisation organisera un groupe de travail chargé d'élaborer la conception de l'étude,</p>			



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
			d'analyser et de comparer les résultats de chaque modèle et de discuter des principales conclusions. Le forum offrirait une plateforme non partisane pour une discussion objective des questions importantes. L'objectif de chaque groupe d'étude serait de partager la recherche et de discuter des résultats de la modélisation.			
50	Pour contribuer à assurer la mise en œuvre en temps opportun des mesures liées au climat, Environnement et Changement climatique Canada devrait vérifier que l'information contenue dans le centre de données sur le climat est complète, exacte concise et pertinente. Si l'information ne répond pas à ces critères, Environnement et Changement climatique Canada devrait assurer un suivi sans délai auprès des organisations chargées de la mise en œuvre. Il devrait	En accord. Environnement et Changement climatique Canada examinera les données recueillies auprès des ministères chargés de la mise en œuvre afin d'identifier et de combler les lacunes et d'assurer une cohérence permanente entre le centre de données climatiques et le cadre horizontal de résultats en matière d'atténuation des changements climatiques.	Le centre de données climatiques est complet, précis, concis et pertinent et s'aligne sur le cadre horizontal de résultats sur l'atténuation des changements climatiques.	30 juin 2024	<ol style="list-style-type: none">1. Examen des lacunes du centre de données climatiques d'ici le 31 décembre 2023.2. Mise en œuvre, d'ici le 31 mars 2024, de toute modification nécessaire au processus de collecte et de validation des informations, ainsi que de toute modification visant à améliorer la pertinence des informations demandées.3. Harmonisation avec le cadre horizontal de résultats révisé d'ici le 30 juin 2024.	Secrétariat des changements climatiques (SCC), Direction générale des changements climatiques (DGCC)



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
	également harmoniser l'information du centre de données avec celle du cadre horizontal de résultats en matière d'atténuation des changements climatiques d'ici la fin de 2024.					
57	Environnement et Changement climatique Canada, de concert avec les organisations fédérales chargées de la mise en œuvre de plan climatique, devrait recenser de façon systématique les mesures clés qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Canada pour 2030 et 2050 et hiérarchiser leur mise en œuvre. Il devrait également publier cette information dans le rapport d'étape de 2025.	En accord. Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que d'autres ministères responsables de la mise en œuvre des mesures du Plan de réduction des émissions pour 2030, sous les auspices du Comité de mise en œuvre du plan climatique, identifieront systématiquement les mesures clés et les classeront par ordre de priorité.	Les comités de mise en œuvre du plan climatique détermineront les mesures clés et établiront un ordre de priorité pour leur mise en œuvre.	31 décembre 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'une approche pour déterminer et hiérarchiser les mesures clés, en collaboration avec les ministères chargés de la mise en œuvre, d'ici le 31 janvier 2024. 2. Obtention de l'approbation du comité des SM sur la mise en œuvre du plan climatique pour déterminer et hiérarchiser les mesures clés d'ici le 31 mars 2024. 3. Rapport interne initial sur l'état d'avancement des mesures clés d'ici le 31 octobre 2024. 4. Informations publiées dans le rapport d'étape du Plan de réduction des émissions pour 2025. 	Secrétariat des changements climatiques (SCC), Direction générale des changements climatiques (DGCC)
72	En s'appuyant sur des outils existants, Environnement et Changement climatique Canada, de concert avec les organisations fédérales	En accord. Environnement et Changement climatique Canada poursuivra le développement du cadre horizontal des résultats en matière d'atténuation des changements climatiques et du centre de	Le cadre horizontal de résultats en matière d'atténuation des changements climatiques, publié	30 juin 2024	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation d'audit et plan d'action communiqués aux ministères chargés de la mise en œuvre d'ici le 31 décembre 2023. 	Secrétariat des changements climatiques (SCC), Direction générale des changements



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
	chargées de la mise en œuvre, devrait élaborer un cadre de suivi complet permettant d'évaluer rapidement si les résultats attendus sont en voie d'être atteints. Le cadre devrait comprendre de multiples indicateurs de rendement par secteur et par mesure assortis de cibles et de jalons intermédiaires établis en collaboration avec le groupe chargé de la modélisation au Ministère.	données climatiques, de manière complémentaire et cohérente, afin d'inclure davantage d'indicateurs, d'objectifs et de jalons intermédiaires.	chaque année sous la forme de tableau complémentaire aux plans et rapports ministériels sur les résultats d'ECCE, et le centre de données climatiques comporteront plus d'indicateurs, de cibles et de jalons provisoires au cours de la période de référence 2024-2025 par rapport à la période de référence 2023-2024.		<ol style="list-style-type: none"> 2. Élaboration d'indicateurs, de cibles et de jalons provisoires supplémentaires en collaboration avec les ministères chargés de la mise en œuvre et en coordination avec le groupe de modélisation d'ECCE d'ici le 31 mars 2024. 3. Approbation du cadre horizontal de résultats mis à jour et mise à jour du centre de données climatiques d'ici le 30 juin 2024. 	climatiques (DGCC)
73	Pour soutenir la capacité de corriger le tir en temps opportun, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les organisations fédérales, dont Statistique Canada, devrait s'employer à élaborer des méthodes d'estimation des données sur les émissions de gaz à effet de serre avec un décalage d'au plus un an, idéalement moins.	<p>En accord. La production plus rapide d'estimations des émissions de gaz à effet de serre pourrait être utile à l'élaboration des politiques, à condition que ces estimations soient élaborées de manière cohérente et complémentaire au rapport d'inventaire national.</p> <p>Le développement de méthodes d'estimation des données sur les émissions de gaz à effet de serre avec un décalage d'au plus un an devrait être accompagné d'une analyse coûts-avantages pour confirmer si les ressources nécessaires sont bien valorisées. La collaboration entre Environnement et Changement climatiques Canada et Statistique Canada garantira que l'expertise des deux ministères est optimisée pour produire les données sur les</p>	Une méthode a été développée pour estimer les données sur les émissions de GES avec un décalage d'un an au maximum.	31 décembre 2025	Le Rapport d'inventaire national est en grande partie construit sur la base de plusieurs conditions préalables, notamment une chaîne d'approvisionnement en données mature, qui a été développée sur plusieurs des années. L'inventaire s'appuie sur de nombreux partenaires et fournisseurs de données pour développer un inventaire complet. Un effort coordonné avec ces partenaires est nécessaire, en sachant que ces partenaires peuvent également avoir eux-mêmes des problèmes d'approvisionnement en	Division des Inventaires et rapports sur les polluants, Direction des sciences et de l'évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
		émissions de gaz à effet de serre les plus précises et les plus actuelles pour le Canada.			données ou d'autres limitations, etc. Dans le cadre de ce plan d'action, les tâches suivantes sont proposées : <ol style="list-style-type: none">1. Examiner les dispositions relatives à la chaîne d'approvisionnement des données et travailler avec les partenaires fédéraux, y compris Statistique Canada, pour identifier les premières données qui peuvent être fournies par les principaux fournisseurs de données (30 septembre 2024).2. Identifier les options pour développer une méthode d'estimation des émissions de GES plus rapides, y compris les besoins en ressources (31 mars 2025).3. Sur la base des options, développer une méthode pour estimer les émissions de GES à plus court terme (31 décembre 2025).	



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
84	<p>Environnement et Changement climatique Canada et le Bureau du Conseil privé devraient rendre publique les renseignements importants des analyses effectuées à l'aide de l'optique intégrée des changements climatiques afin de réaliser l'objectif de l'optique. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 mentionne que l'optique tiendra compte des considérations climatiques et économiques pour éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans toutes les organisations fédérales.</p>	<p>En accord. Renforcer la confiance du public dans la conduite de l'évaluation environnementale est un objectif important de l'optique climatique intégrée, comme cela a été le cas pour l'application des évaluations environnementales stratégiques.</p> <p>Alors que l'optique climatique intégrée évolue au-delà de sa phase pilote, Environnement et Changement climatique Canada s'est engagé à rendre les informations sur le changement climatique facilement accessibles. En modernisant le régime d'évaluation environnementale stratégique, le gouvernement a l'intention d'officialiser un mécanisme de rapport entre les ministères afin de démontrer publiquement comment les impacts climatiques et autres impacts environnementaux ont été pris en compte. Ce mécanisme pourrait s'appuyer sur la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, qui exige la préparation d'une déclaration publique sur les effets environnementaux de certains projets.</p>	<p>Les pratiques d'évaluations environnementales stratégiques sont mises à jour pour intégrer l'évaluation économique et environnementale et appliquée à l'échelle du gouvernement fédéral. Les éléments de transparence sont améliorés pour garantir que les ministères publient des déclarations résumant les conclusions de leur évaluation et rendent compte chaque année de la manière dont les considérations environnementales et économiques sont intégrées dans les processus décisionnels.</p>	31 mars 2026	<ol style="list-style-type: none">1. Des changements sont proposés aux pratiques d'évaluation environnementale des différents ministères, en appliquant les leçons du projet pilote Optique intégrée des changements climatiques. Il s'agit notamment de l'obligation pour les ministères de publier une déclaration publique sur les effets environnementaux et économiques de toutes les propositions qui ont été mises en œuvre ou annoncées. Les ministères devront également rendre compte de leurs pratiques d'évaluation environnementale et économique intégrée dans le cadre de leur stratégie ministérielle de développement durable. Achèvement d'ici le 31 mars 2024.2. ECCC fournit des conseils aux ministères et organismes sur les exigences en matière de transparence au sujet de l'évaluation	Centre d'expertise de l'optique intégrée des changements climatiques, Direction générale de la politique stratégique



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
					<p>environnementale stratégique. Cela inclut un soutien à l'amélioration de la qualité globale et de l'actualité des informations publiques sur la manière dont les principales considérations environnementales et économiques sont intégrées dans les processus décisionnels. Conseils initiaux fournis aux ministères d'ici le 1er avril 2024.</p> <p>3. ECCC réalisera un bilan initial des améliorations aux pratiques d'évaluation stratégique environnementale, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de transparence. Achèvement d'ici le 31 mars 2025.</p> <p>4. ECCC entreprendra un examen spécifique pour déterminer si les orientations et le soutien en matière de transparence permettent d'atteindre le résultat souhaité. Les orientations sur les exigences en matière de</p>	



Numéro du paragraphe dans le rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse ministérielle	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Plan d'action et principaux jalons (description/dates)	Organisation responsable/contact (division/direction, direction générale)
					transparence seront mises à jour le cas échéant. Achèvement d'ici le 31 mars 2026.	

Remarque :

- La Direction générale de l'audit et de l'évaluation s'appuiera sur le plan d'action de direction lors de son suivi périodique auprès de chaque chef de direction générale et dans son rapport au sous-ministre sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du BVG ou de la CEDD.